

Délibération du Conseil d'administration

Séance du 25 juin 2024

Présents MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Christine CORBILLON représentants le conseil municipal.
Mmes Chantal SCHWARTZ, Martine SCOTTO DI VETTIMO (arrivée au point n°2), Christelle TREHET-COLLET, Monique LE BIHAN, Marie-Chantal GUILLOT (arrivée au point n°2) représentants les associations.

Absent excusé ayant donné pouvoir

M. Paul ABLINE

Mme Marie-Chantal GUILLOT

Absents excusés

M. Gérald BOUSSICAULT
Mme Corinne PICARD

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé,
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôles,
Mme Sandra MARCELLOT, responsable du pôle hébergement et prévention du vieillissement.

Convocation adressée le 21 juin 2024, CASF, article R123-16

POINT N°10 – RÉSIDENCE AUTONOMIE – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023

Monsieur PAVILLON, Président, expose au conseil d'administration que l'exécution du budget d'exploitation 2023 fait apparaître un résultat de 53 839,68 € ventilé comme suit :

Résultat 2023 avant reprise de résultat :	1 270,09 €
Résultat n-2 repris au BP :	52 669,59 €
Résultat d'exploitation à reprendre en n+2	53 939,68 €

Vu l'article R314-51 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant les résultats en attente d'incorporation,

Conformément à l'instruction M22, Monsieur PAVILLON propose d'affecter le résultat en attente d'affectation d'un montant total de 65 819,89 € comme suit :

	Budget annexe résidence autonomie
Excédent de fonctionnement reporté (002) – budget 2024	11 880,21 €
Excédent de fonctionnement reporté (002) – budget 2025	53 939,68 €

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

